



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



Service Vie Associative

Commission Vie Associative du 20 septembre 2021

Ordre du jour

Présentation des résultats du diagnostic de la vie associative sur le territoire de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.

1. Présentation de la méthode du diagnostic.
2. Présentation des résultats des questionnaires (associations et communes) et des réunions territoriales.
3. Présentation de la gestion de la vie associative.
4. Présentation des enjeux.
5. Présentation des pistes de réorientations de l'aide intercommunale.

Etapes du diagnostic



Portrait de territoire

- Sur 58 communes concernées, **52 ont répondu au questionnaire.**
- Sur 600 associations estimées sur le territoire, **163 ont répondu au questionnaire.**

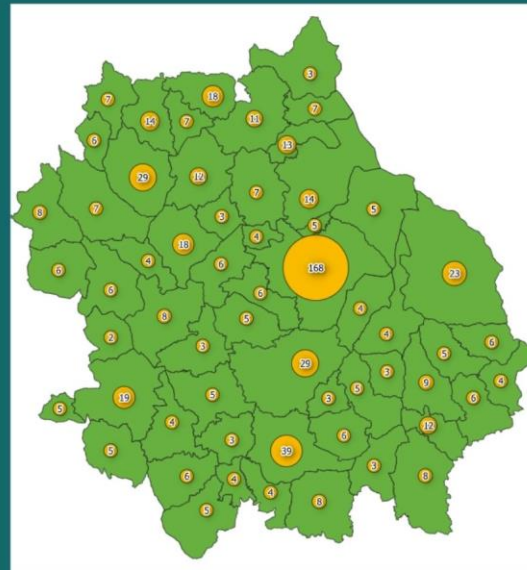
Réalisation d'une fiche de synthèse des données de l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, puis une fiche par secteur géographique.



PORTRAIT DE LA VIE ASSOCIATIVE DU TERRITOIRE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

- 58 communes
- Environ 28 800 habitants
- 18 837 bénévoles / adhérents pour ces 163 associations
- 600 associations recensées
- 163 associations ont répondu au questionnaire

Répartition géographique des associations sur le territoire





RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

Difficultés

Les trois premières sources de difficultés rencontrées par les associations sont le recrutement de nouveaux bénévoles/adhérents, les subventions, les démarches administratives.

Un pic de création de nouvelles associations entre 2011 et 2020.

Une large majorité d'associations ont un nombre d'adhérents, bénévoles compris entre 11 et 50 et entre 1 et 10 bénévoles actifs.

Emploi de salariés

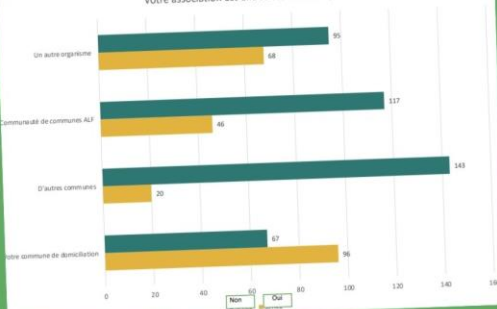
En 2018, parmi les associations ayant répondu au questionnaire nous chiffrions à **16%** les associations qui emploient un ou des salariés, en 2021 nous sommes passés à **20% avec 32 associations** employant un ou plusieurs salariés.

Sur 15 associations sur 32 emploient un seul salarié.

La culture et le sport sont les deux principaux secteurs d'associations qui emploient.

Subventions

Votre association est-elle subventionnée par



Forum des associations

Un forum des associations est organisé à Ambert, Cunhat, Olliergues, Marat, Vertolaye, Saillant, Saint-Anthème, Sauvessanges, Viverols et Job.

PAVA

91 associations sur **163** connaissent les PAVA.
25 associations sur **163** a déjà utilisé leurs services.



La gestion de la vie associative par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Point sur le cadre actuel des subventions

Modalités de demande de subvention :

- Fixation d'une date limite pour les demandes
- Utilisation du Cerfa obligatoire

Modalités de fixation du montant de la subvention :

- Détermination d'une enveloppe budgétaire globale pour ALF, cette enveloppe est ensuite déclinée par pôle
- Chaque service instruit les demandes d'un point de vue technique (statuts et critères internes)
- Passage en commission (selon les pôles) => la commission et/ou le VP propose des montants de subvention de manière à répartir l'enveloppe entre les différentes demandes
- Passage en Bureau / conférence budgétaire => examen des propositions / réajustement éventuel de l'enveloppe
- Vote des subventions en conseil de communauté

Les critères

Concernant les critères d'attribution de subventions, chaque pôle fonctionne comme il le souhaite.

- **Pôle Social** : pas de critères définis.
- **Pôle Économie** : pas de critères définis.
- **Pôle Culture, sport et vie associative** : des critères spécifiques et bien définis pour la culture et le sport.
- **Pôle Agriculture, forêt, environnement, aménagement durable et patrimoine bâti** : pas de critères définis, le choix est pris en fonction de l'intérêt communautaire.
- **Pôle Enfance/jeunesse** : pas de critères définis, regard porté sur le nombre d'enfants touché par l'association.

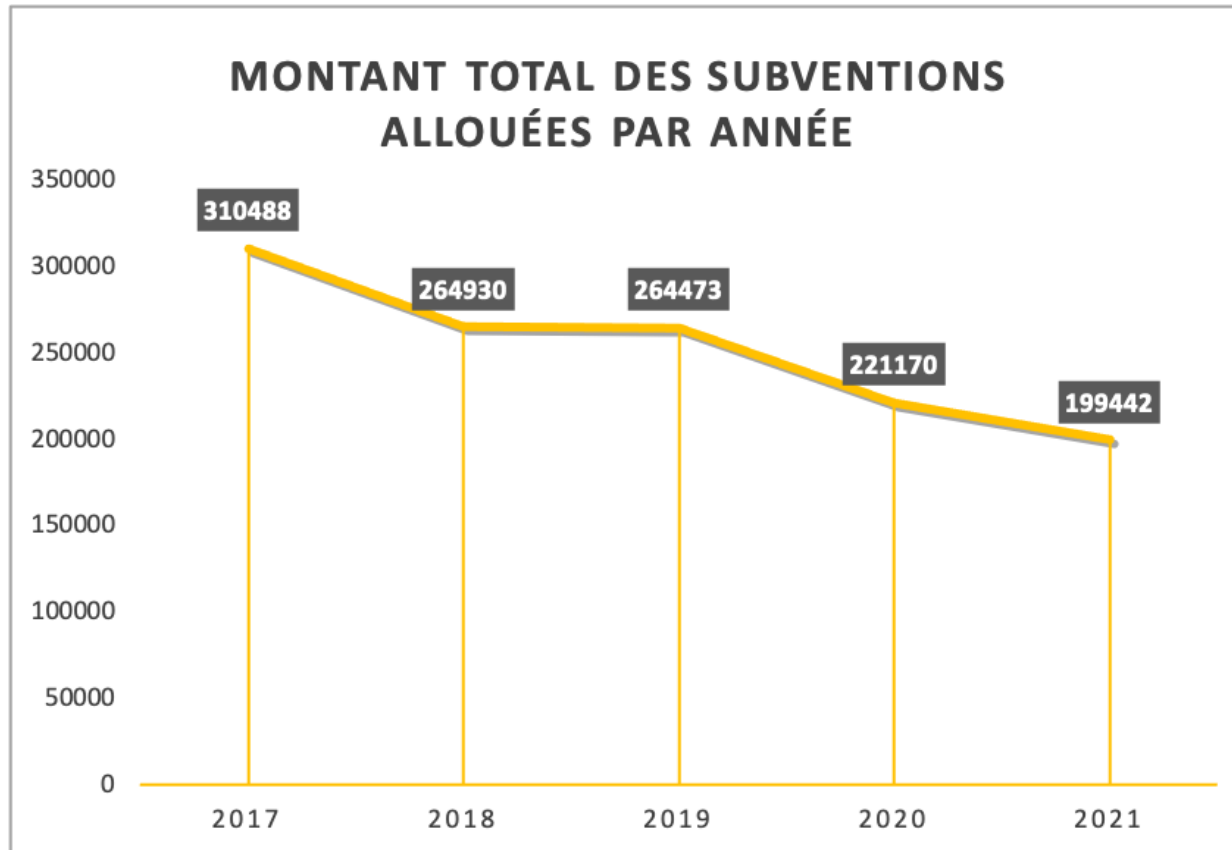
De la même manière, certains pôles financent les associations uniquement sur du projet, des événements, tandis que d'autres pôles les financent sur du fonctionnement.

Quelle répartition du budget ? (2021)

La répartition actuelle repose sur les montants versés par les anciennes Communauté de communes.

Pôle social	Pôle économie	Pôle culture, sport et vie associative	Pôle agriculture, forêt	Pôle enfance / jeunesse
Une enveloppe de 4 050€.	Une enveloppe de 15 500€.	Une enveloppe de 114 135€ pour la culture et 47 297 € pour le sport. (Les associations <u>le Bief</u> , <u>Livradoue Dansaire</u> et <u>Cycloclub les copains</u> cumulent 115 515€ de subventions. La moyenne des subventions pour les autres associations dans ce pôle est alors de 1 531€)	Une enveloppe de 9 500 €.	Une enveloppe de 2 500€.
2 associations subventionnées.	3 associations subventionnées .	23 associations subventionnées pour la culture et 10 pour le sport.	7 associations subventionnées.	4 associations subventionnées.

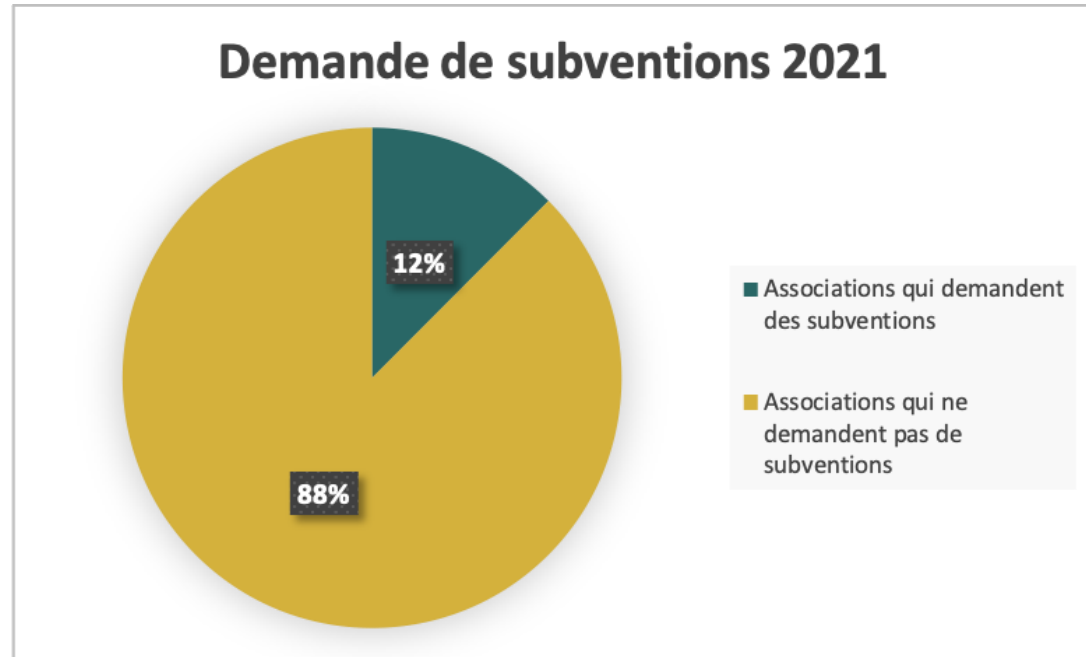
Évolution du budget dédié aux subventions des associations



NB : Harmonisation statutaire et transfert de charges de 2018 : 90 145 € reversés aux communes de l'ex Communauté de communes Pays d'Ambert.

Demande de subventions auprès d'ALF

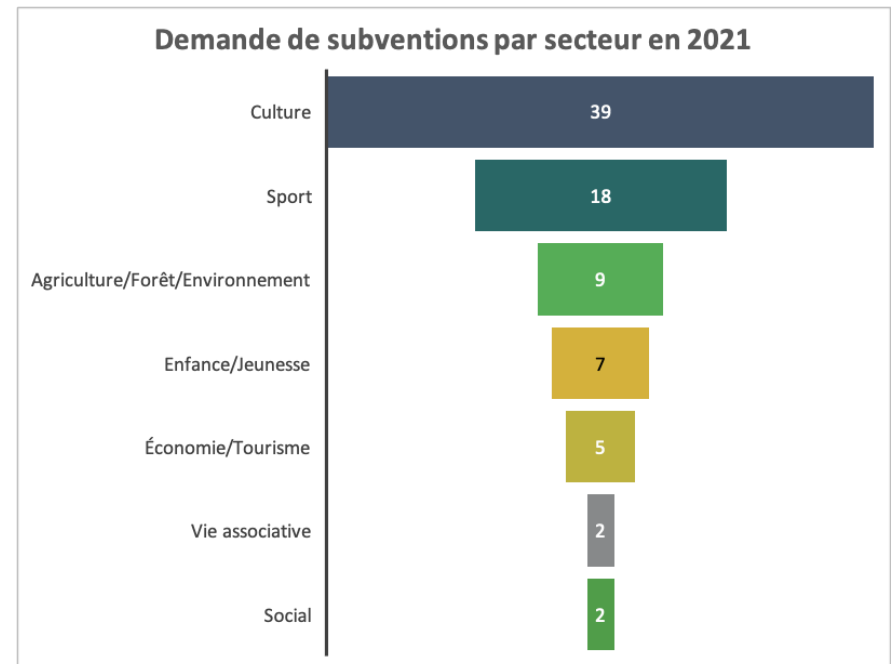
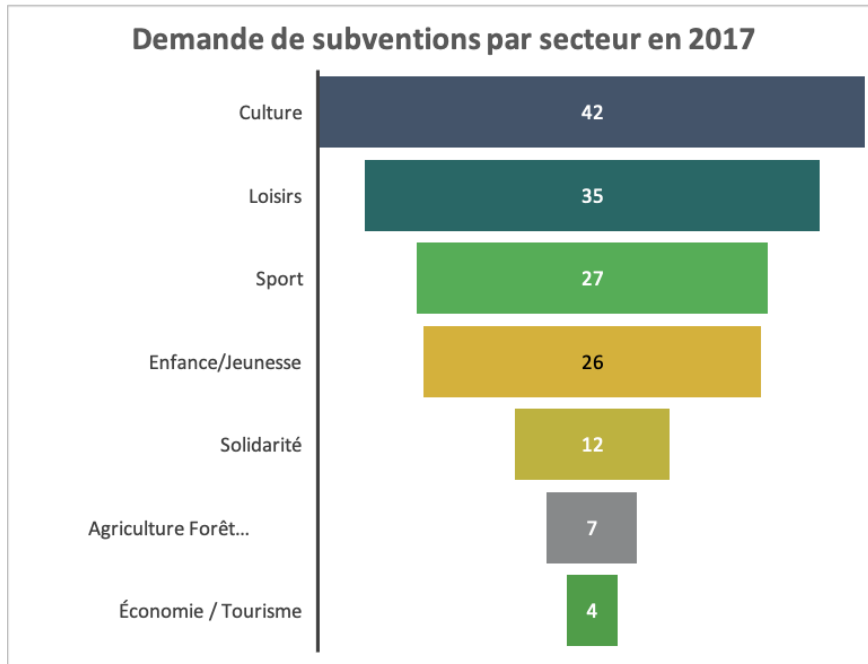
Peu d'associations demandent des subventions, sur 600 associations estimées, seulement 82 ont déposé une demande de subvention.



En 2021 il y a eu 82 demandes de subventions:

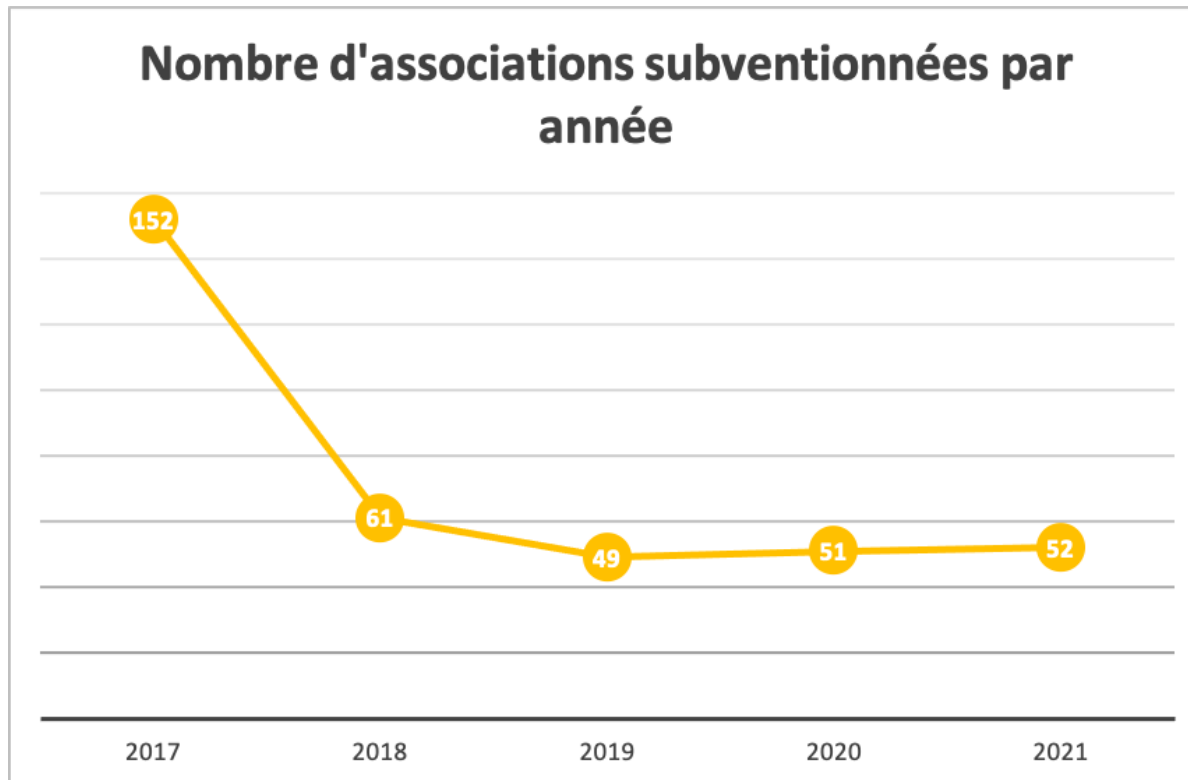
- 52 subventions attribuées
- 30 subventions refusées

Secteur des demandes de subventions



La culture est la catégorie d'association qui a demandé le plus de subventions en 2017 et 2021. Entre ces deux périodes, le nombre de demande de subventions pour les secteurs de l'enfance/jeunesse (26 à 7) et de la solidarité (12 à 2) ont fortement chuté.

Nombre d'associations subventionnées



NB: 2018 : harmonisation statutaire : fin du subventionnement des associations de loisirs, et de pratique sportive ou culturelle (dont 32 associations concernées par le transfert de charges CCPAmbert)



Point sur l'aide logistique actuelle

- Prêt de matériel (barnums, vidéoprojecteurs, gobelets réutilisables etc).
- Prêt de salles de réunion (locaux MSAP).
- Mise à disposition de véhicules gratuite pour les associations à vocation sociale et payante pour les autres associations: en réalité difficile à mettre en pratique faute de véhicules disponibles et faute de personnel disponible pour l'état des lieux.
- Impressions (payantes, au siège ou dans les MSAP).
- Aide à la création de flyers (MSAP).
- Moyen humain technique et administratif



Perceptions des techniciens sur la gestion de la vie associative actuelle

Les points positifs

- « On subventionne beaucoup d'associations ».
- « La mise en place de critère a permis de diminuer le fait du prince et l'arbitraire ».
- « Il y a certains points positifs à ne pas instruire des critères trop précis qui laissent une place à la connaissance humaine et à la prise en compte du contexte particulier... »
- « Les conventions pluriannuelles ».

Les points négatifs

- « Manque de communication pour que tout le monde puisse faire des demandes. Mais le problème c'est que le budget n'augmentera pas ».
- « Beaucoup de confusion, c'est le bordel. Incohérent, c'est du clientélisme, on n'est pas juste.
- Il y a des associations qui sont des entreprises déguisées, on n'a pas besoin de leur donner de subvention mais on pourrait les accompagner ».
- « Certaines associations font de la concurrence déloyale à certaines entreprises ».
- « Il y a un manque d'équité entre toutes les associations car on ne communique pas sur la campagne de subv car on sait qu'on aura trop de demandes compte tenu de notre enveloppe budgétaire ».
- « Certains pôles n'ont pas souhaité mettre en place des critères, c'est une source de difficulté ensuite pour expliquer les raisons de certaines subv... »
- « Il manque une harmonisation globale ALF. Sur les infos envoyées aux associations, ce n'est pas envoyé par les mêmes personnes (pôle CSVA, directeur de pôle, Carole... etc) ».
- « On perd beaucoup de temps et d'argent. Carole devrait tout chapoter ».
- « Les fourmofolies c'est historique mais pourquoi ? Toutes les associations pourraient demander du temps de Carole alors ».
- « Le budget. Le manque de financement. Restreindre aux demandes existantes, pas ouvrir à d'autres projets ».
- « Les priorités des élus. Leurs priorités ne sont pas bien définies ».



Perceptions des élus sur la gestion de la vie associative actuelle

Les points positifs

- « On a de super associations sur le territoire, c'est important de les soutenir. Pas forcément financièrement mais aussi en les accompagnant ».

Les points négatifs

- « On aide pas assez les associations financièrement, on est contraint par le budget ».
- « Pour mon pôle, c'est parfois difficile de trouver l'intérêt communautaire. A partir du moment où ça touche les enfants oui il y a un intérêt communautaire ».
- « C'est pénible de toujours rogner sur le budget, on n'est jamais sur du budget qu'on va avoir ».
- « On n'a pas de services techniques, comment est-ce qu'on pourrait aider les associations avec du matériel ».
- « Au niveau des transport c'est catastrophique ».
- « Beaucoup d'associations qui ont disparu des radars et qui ont une réelle portée sur leur bassin de vie mais qui sont hors de portée, c'est très dommageable ».
- « Les demandes de subvention, il faut un bac+5 pour remplir les dossiers ».
- « On verse la subvention après l'événement ».
- « On est confronté au problème des nouvelles associations qui se créent, comment elles se financent ? ».
- « Il y a un vrai problème, pas spécifique à la vie associative, si tu n'as pas les réseaux pour contacter quelqu'un de la CC, merci bonjour... »
- « Trop de copinage »



Des propositions

Interconnaissance et synergie territoriale

- **Permettre aux associations d'avoir un meilleur accès à l'information générale**

Actions:

1. Mettre sur le site internet de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez l'ensemble des informations liées à la vie associative.
2. Créer un guide à destination des associations (comment créer une nouvelle association, comment faire une demande de subventions, quels sont les différents acteurs de la vie associative etc).

- **Favoriser une meilleure connaissance du service vie associative de la CC et des services proposés**

Actions:

1. Faire une réunion territoriale chaque année avec les associations et les représentants de la CC (Elu en charge de la vie associative, techniciens, MSAP, Maison du tourisme).
2. Créer un flyer / prospectus présentant l'ensemble des services mis à disposition pour les associations et présentant l'ensemble du personnel chargé de la vie associative.
3. Faire un document explicitant la procédure à suivre pour demander une subvention, y indiquer les critères de recevabilité.

- **Favoriser la synergie entre les différents acteurs locaux de la vie associative**

Actions:

1. Organiser une réunion territoriale chaque année concernant la vie associative avec un temps de présentation de l'ensemble des acteurs liés à la vie associative (élu en charge de la vie associative, techniciens, MSAP, bureaux d'informations touristiques, PAVA etc).
2. Organiser une réunion annuelle avec les différents financeurs : l'Etat (FDVA), les conseillers départementaux (DALD), les conseillers régionaux.
3. Renforcer les relations de la Communauté de communes avec les deux Points d'Appui à la vie associative du territoire: la Brèche et l'ADACL.
4. Proposer un référent (élu municipal) dédié à la vie associative dans chaque commune.
5. Mutualiser une base de données concernant le recensement des associations.

Interconnaissance et synergie territoriale

- **Favoriser l'échange d'informations et la communication entre les différents pôles ALF**

Actions:

1. Organiser une réunion entre tous les pôles une fois par an (dédié un temps d'échange en Codir lors de la période d'instruction des demandes de subventions).
2. Mettre en place un suivi transversal de certains projets associatifs.

- **Favoriser la mise en avant des associations et événements du territoire**

Action:

1. Travailler avec les maisons de service au public du territoire et la maison du tourisme et ses bureaux d'informations touristiques sur les guides locaux des événements.

- **Favoriser les dynamiques inter-associatives**

Actions:

1. Organiser une fête des bénévoles une fois par an.
2. Veiller à ce qu'un forum des associations soit organisé sur chaque bassin de vie.
3. Organiser une réunion de coordination pour les calendriers sur chaque bassin de vie en lien avec les MSAPs et bureaux d'informations touristiques.
4. Mettre en place un outil d'échanges d'informations / besoins entre les associations du territoire.

Aide logistique

- **Améliorer et développer l'aide logistique à destination des associations**

Actions:

1. Se doter de matériel sur chaque bassin de vie afin de proposer une offre mieux répartie sur le territoire. Ce matériel serait géré en échange par le service technique de la ville centre du bassin de vie.
2. Permettre aux associations de bénéficier d'un quota d'impression gratuit (ex: 1 000 impressions gratuites / an).
3. Recenser les locaux disponibles (public et privé) pouvant potentiellement accueillir les associations.

- **Favoriser la formation des bénévoles**

Actions :

1. Concertation avec les PAVA du territoire pour proposer des formations à l'issue du diagnostic et des besoins recensés.
2. Concertation avec les MSAPS pour proposer un service de formation informatique à destination des associations.

- **Améliorer la mise à disposition de véhicules à destination des associations en lien avec les communes**

Aide financière

- **Harmoniser les modes d'instruction des subventions**

Action:

1. Passage en commission obligatoire dans chaque pôle.

- **Simplifier les dossiers de demande de subventions**

Action:

1. Arrêter l'utilisation du CERFA ou favoriser l'aide et l'accompagnement pour le remplissage des dossiers de subventions par le biais des MSAP.

- **Simplifier l'attribution des subventions**

Action:

1. Varier le moment du versement de la subvention en fonction du montant de celle-ci. Pour les montants inférieurs à 5 000E, versement dès l'octroi de la subvention. Pour les montants supérieurs à 5 000E, versement d'un ou deux acomptes et versement du solde après contrôle de la réalisation.

- **Rendre plus transparent les critères de subventions**

Actions:

1. Les critères doivent être définis et listés par chaque pôle et doivent être connus de tous.
2. Chaque pôle gère les subventions pour les associations qui assurent le prolongement de la politique communautaire. Le service vie associative gère une enveloppe dédiée à la vie associative.
3. Les communes financent le fonctionnement, la Communauté de communes finance les projets.
4. Opérer une analyse approfondie de l'existant en termes de subventions attribuées afin de corriger les éventuelles anomalies.

- **Favoriser l'émergence de nouvelles associations**

Action:

1. Dédier une part du budget de la vie associative aux nouvelles associations.

Organisation du service vie associative

- **Augmenter le temps de travail de l'agent en charge de la vie associative**
- **Penser la question du temps de travail dédié à la vie associative du personnel des MSAP's**
- **Se doter d'une base de données fiable et efficace afin de connaître et suivre précisément la vie associative**